



Date : Le jeudi 5 mai 2025  
Heure : 18 h 30  
Emplacement : Salon du personnel

Membres : Perrine Vermeulen-Malrat (p), Eve Lamargot (p), Richard Henri (p), Severine Paladini (p), Nicholas Boisvert (p), Stéphanie Peillon (sdg), Magali Carrière (prof), Maude C. G. (org.)  
Direction : Michaël Fortin

## Conseil d'établissement - Ordre du jour

### I. Ouverture de l'assemblée et constatation du Quorum

18 h 35

Quorum constaté.

### II. Parole au public

18 h 35

Personne du public n'est présent.

Perrine fait remarquer que l'ordre du jour de cette assemblée du conseil d'établissement (CÉ), comme celui des précédentes assemblées du CÉ, n'a pas été partagé avec les parents des élèves ni avec la communauté. Les procès-verbaux (PV) des assemblées du CÉ devraient être présents sur le site internet de l'école.

### III. Lecture et adoption de l'ordre du jour

18 h 40

- Severine propose d'ajouter un point « VI.e) Points de suivi ». Michael mentionne que les ajouts devraient être transmis avant la rencontre ; une discussion a lieu sur ce point. Eve rappelle que d'après le point 4.1.d de la Régie interne, tout membre ou le directeur peut demander l'ajout d'un point à l'ordre du jour (ODJ) en séance ordinaire. Eve appuie la proposition de Severine.
- Stéphanie propose de commencer par les points de décision plutôt que les points d'information ou suivi. Michaël rappelle que l'ordre du jour original [du 15 avril 2025]<sup>1</sup> était inversé avant le report [de cette assemblée] du CÉ [du 15 avril 2025 au 5 mai 2025]. Perrine souligne que cet ordre des points [à l'ordre du jour du CÉ du 5 mai 2025] a pour objectif de souligner l'engagement des parents. Stéphanie réaffirme sa proposition d'ordre inversé des points à l'ordre. Après quelques échanges sur ce sujet, la proposition n'est pas appuyée.
- Eve propose d'ajouter, conformément au point 4.1.d de la Régie interne, deux points en rapport avec la régie interne et le fonctionnement du CÉ en général, qui sont : « V.f) Rappels relatifs à la Régie interne et respect de la Régie interne », et « V.g) Rôles, contributions et attentes membres CÉ (notamment, membres parents) ». Severine appuie sa proposition.
- Michaël indique que le point VI.i) sur le Livre TD est une adoption, pas une consultation.
- Eve propose l'ordre du jour avec modifications. Severine seconde. Perrine demande si quelqu'un demande le vote. Personne ne demande le vote. L'ODJ est adopté.

<sup>1</sup> Contexte pour comprendre certains points discutés retranscrits dans ce PV : L'assemblée du CÉ prévue le 15 avril 2025 a été reportée à la suite de la décision à la majorité des voix des membres parents de ne pas se présenter avec pour raisons le non-respect de la Régie interne par rapport au processus de préparation de l'ordre du jour et à la date d'envoi des documents par la direction de l'école, ainsi qu'une sous-représentation des enjeux prioritaires pour les élèves et parents.

## IV. Adoption de procès-verbal du 11 février 2025

18 h 52

Modifications à apporter au PV :

- Point V., p. 1, enlever « (risques d'accident) ».
- Point VII.b) Service traiteur, 4<sup>e</sup> paragraphe. Stéphanie dit qu'elle ne se souvient pas avoir donné de chiffre. Eve affirme avoir pris en note le chiffre de 70 car il a été évoqué pendant ce CÉ. Stéphanie demande que ce chiffre ne soit pas inclus dans le PV. Décision d'enlever « Cette année, il y a environ 70 enfants qui mangent les repas du traiteur. »

Nicolas propose le PV du 11 février avec les modifications susmentionnées. Richard seconde. Perrine demande si quelqu'un demande le vote. Personne ne demande le vote. Le PV du 11 février est adopté.

## V. Points d'informations

18 h 59

### a) Sondage sur la communication

18 h 59

- Perrine fait état des résultats du sondage. Elle propose l'action de faire un document qui clarifie les rôles et actions du CÉ. Elle propose également de diversifier les canaux de communication pour rejoindre les parents. Michaël propose à Perrine de travailler ensemble sur un document sur le CÉ qui expliquerait les rôles du CÉ aux parents. Perrine rappelle avoir fait une infographie à ce sujet l'année dernière et suggère de l'utiliser. Des documents supplémentaires sont disponibles sur le site de la RCPAQ ([Coffre à outils - Regroupement des comités de parents autonomes du Québec](#)).
- Severine fait point sur le sujet de la transparence et des communications avec le CÉ :
- Severine demande que la direction transmette l'ordre du jour aux parents à l'avance pour qu'ils puissent le consulter et se constituer membres du public lors des assemblées du CÉ.

Eve rappelle que cette communication de l'ordre du jour aux parents d'élèves est prévue (requise) au point 4.1.b de la Régie interne, et que cela fait partie d'un point qu'elle a demandé d'ajouter à l'ordre du jour de cette assemblée du CÉ.

Stéphanie indique que le point 67 dans la Loi sur Instruction Publique (LIP) a été changé, donc que l'application pour l'année prochaine est que les ordres du jour doivent être envoyés aux parents sept jours (et non deux) à l'avance. Notes : La loi prévoit sur la régie interne. Les ODJ devraient être envoyé dorénavant 7 jours ouvrés avant la rencontre du CÉ.

- Severine demande également que la direction clarifie aux parents qui a accès à la boîte courriel du CÉ, pour que les parents sachent avec qui ils communiquent s'ils adressent leurs courriels à l'adresse du CÉ. Elle cite l'exemple d'un parent qui écrirait au CÉ sans vouloir communiquer avec le directeur, sans savoir que celui-ci a en réalité accès à la boîte courriel du CÉ.  
En lien avec ce point, Richard suggère de demander aux parents les voies de communications qu'ils ont essayées sans succès, pour identifier celles où des améliorations seraient à envisager.

### b) Comité anglais

19 h 12

Richard explique qu'essentiellement, le comité anglais revient vers le CÉ avec trois recommandations et deux questions.

Recommandation 1 : Tous les ans, le CÉ a l'opportunité de consulter les élèves sur une thématique.  
→ Cette année, consulter les élèves sur l'apprentissage de l'anglais. Le comité anglais propose de préparer cette consultation.

Recommandation 2 : Créer des opportunités d'activités en anglais. Dès maintenant, et sur la base de cette consultation, le Comité anglais propose les solutions alternatives suivantes.

- Activités parascolaires en anglais : option pour les enfants qui veulent pratiquer l'anglais.
- Activités en anglais via le service de garde ou l'OPP : activités créatives en anglais, cherche-et-trouve en anglais, soirée jeux en anglais animées par des parents bénévoles...
- Maude : La Maison d'Aurore propose des activités en anglais.
- Échantillonnage et expérimentation avec une première activité avec un petit groupe qui n'impliquerait pas l'enseignante.
- Stéphanie mentionne n'avoir trouvé personne pour animer d'activité parascolaire en anglais. De plus, les élèves parlent déjà en anglais au dîner.

Recommandation 3 : Développer des supports pédagogiques pour les cours d'anglais.

Question 1 : Richard explique que plusieurs parents se font régulièrement dire par leur(s) enfant(s) que les enfants font des activités en classe qui semblent peu pédagogiques. Le CÉ discute des préoccupations sur le contenu des cours en anglais.

Question 2 : Richard demande à Michaël quel rôle le CÉ peut jouer par rapport à ce qui se passe en classe.

Réponses et discussions sur ces deux questions :

- Michaël répond qu'il a reçu quelques messages inquiets de parents sur le visionnage de films en classe qui semblerait occuper plusieurs séances du cours d'anglais sans mobilisation de contenu pédagogique associé. Il dit avoir rencontré l'enseignante d'anglais Marie-Soleil, qui a « accueilli la question » à ce sujet, et a indiqué à Michaël qu'un film dure généralement une séance de cours et demie. Michaël dit lui avoir suggéré des approches pédagogiques différentes.
  - Michaël précise aussi que le rôle du CÉ est de ramener les questionnements des parents et d'indiquer ce qui ne fonctionne pas pour qu'on en parle. Et que si un problème persiste, les parents membres du CÉ vont rapporter le problème au CÉ. Michaël rappelle qu'il faut opérer selon les principes de liberté pédagogique et d'autonomie professionnelle, mais indique qu'ils ont une limite.
  - Eve demande si un suivi sera fait et comment. Michaël dit qu'il attend de voir si d'autres parents soumettent d'autres demandes inquiètes à propos des cours d'anglais.
  - Michael évoque que Marie-Soleil a elle-même reçu quelques courriels de parents inquiets.
  - Stéphanie questionne la remontée d'inquiétudes au CÉ via les représentants des parents. Eve et Richard rappellent que c'est un canal de communication aussi valide que de contacter l'enseignant ou la direction.
- Perrine rappelle qu'il y a une différence entre les cas individuels et un problème qui perdure, et que l'inquiétude par rapport au contenu des cours d'anglais est un dossier discuté dans le cadre du comité d'anglais, avec démarche de consultation et de recherche de solutions.
- Richard demande ce que le directeur peut faire par rapport à la qualité du contenu des cours d'anglais.
- Severine demande si les enseignants sont évalués. Magali dit que non.
- Michaël explique qu'il y a un suivi [évaluation de l'enseignant] les deux premières années, puis qu'un accompagnement peut être mis en place si besoin avec par exemple des mesures pédagogiques, avec un conseiller pédagogique, ou des mesures disciplinaires.
- Richard suggère de demander que l'enseignante explique aux parents ses intentions pédagogiques, en particulier quand il y a une période cinématographique.

Nicolas ajoute que l'OPP est trop occupé d'ici la fin de l'année pour collaborer à une première activité en anglais [activité pilote évoquée dans la recommandation 2]. Au nom du comité anglais, Eve et Richard proposent dans ce cas d'organiser indépendamment cette activité pilote. Maude ajoute qu'elle pourra également proposer des idées en ce sens.

c) Comité Sécurité aux abords de l'école

19 h 34

- Richard a partagé par courriel le 30 avril 2025 la bonne nouvelle avec photographie à l'appui de la prochaine installation d'un panneau de signalisation d'arrêt près de l'entrée vers la cour de l'école au coin d'Av. Coloniale et rue Elmire. L'assemblée le remercie pour son travail, ainsi que le travail du comité de sécurité et le travail fait dans les années précédentes, en ce sens.
- Discussion à propos des démarches engagées auprès du SPVM pour que le corridor scolaire pour la traversée du Boul. Saint-Joseph O—qui est actuellement exclusivement au niveau du Boul. Saint-Laurent—soit également étendu à la traversée du Boul. Saint-Joseph O au niveau de la rue De Bullion.  
Quelques idées alternatives sont partagées ; par exemple on parle à nouveau d'avoir un brigadier scolaire à cette intersection, Severine demande s'il serait possible d'allonger le feu de circulation... Severine fait également un point de suivi relativement à l'invitation des conseillères d'arrondissement. Michael dit que les élues n'ont pas été invitées. Perrine demande si elles devraient être invitées. Michael suggère de leur écrire un courriel ; Severine se propose pour écrire ledit courriel qui les alerterait sur la situation sur le corridor scolaire au niveau de la traversée du Boul. Saint-Joseph O au niveau de la rue De Bullion.
- Point de suivi relatif au Formulaire Google intitulé « Signalement d'incident de circulation - Déplacements entre maison et école SEJ ». Comme demandé lors de l'assemblée du CÉ du 11 février, Eve a effectué les modifications aux questions conformément aux souhaits du CÉ. Le 23 février 2025, elle a également partagé la propriété de ce formulaire avec l'adresse courriel du CÉ ([stefanf.ce@cssdm.gouv.qc.ca](mailto:stefanf.ce@cssdm.gouv.qc.ca)), mais il semble y avoir eu un problème technique qui a empêché le partage (voir Annexe 2).  
Eve et Perrine proposent simultanément de partager puis transférer la propriété du formulaire avec/à la présidente du CÉ, Perrine.

d) Horaire école 2025-2026

19 h 49

Michaël dit que l'horaire de 2025-2026 adopté au précédent CÉ n'est plus valide. L'horaire de l'année prochaine sera comme celui de 2024-2025, donc il n'y avait et a pas lieu de demander l'approbation du CÉ.

e) Points de suivi

19 h 50

Severine demande où en est l'organisation d'un exercice d'intrusion. Michaël répond avoir rencontré Perrine et Nicolas, et décidé de mettre ce point au prochain CÉ.

Severine demande pourquoi le CÉ doit approuver les sorties gratuites et dans les heures scolaires. Perrine, Stéphanie et Michaël rappellent que cela fait partie des fonctions du CÉ lorsque les sorties se déroulent en dehors de l'enceinte de l'établissement.

f) Rappels relatifs à la Régie interne et respect de la Régie interne

19 h 53

Eve fait les rappels suivants concernant des points suivants de la Régie interne :

- Régie interne 2.1. "Le CÉ fixe par résolution, le jour, l'heure et le lieu de ses séances ordinaires.". + Rôles, responsabilités et pouvoirs de la présidence du CÉ : Régie interne 5.1.a. "Le

président convoque l'assemblée générale de parents, dirige les séances du CÉ et maintient l'ordre."

Eve dit que si une majorité de membres du CÉ estime que les conditions ne sont pas réunies pour qu'un CÉ se tienne, comme celui du 15 avril 2025, et le communique à la présidente qui le communique ensuite aux autres membres, cette décision devrait être respectée. De plus, la présidente ne devrait avoir à subir ni des injonctions ni pressions pour qu'elle intime aux membres de se présenter à une assemblée quand ils décideront de ne pas s'y présenter et la reporter.

- Eve rappelle rapidement que parmi les rôles, responsabilités et pouvoirs de la présidente, au point Régie interne 5.1., "Le président [...] peut notamment [...] :
  - a. Faire observer les règles de régie interne, afin de créer une atmosphère franche, ouverte et respectueuse, qui favorise les discussions. [...]
  - c. Donner ou faire donner les explications relatives à chaque sujet et répondre ou faire répondre aux questions des membres.
  - d. Assurer à chacun la liberté d'exprimer son opinion. [...]
  - f. Voir à ce que la discussion demeure sur le sujet à l'étude et assurer le respect de décretum."
- Eve poursuit avec le point 5.2. Pouvoirs, rôles et responsabilités du Vice-président :
  - "Il assume le rôle de gardien du temps." Lors d'un précédent CÉ, nous avions discuté d'un tel rôle pour gérer les temps de discussion (sachant que la présidente modère les discussions d'après 5.1.). Or, il est déjà prévu par la régie interne et revient au VP, soit Nicolas.
  - Eve demande une clarification sur ce passage du point 5.2. de la Régie interne : "[Le Vice-président] seconde et soutient le président afin de conserver l'unité des membres après la prise de décision et dans toutes ses actions." Cela veut-il dire que le VP ne peut avoir une position opposée à celle de la présidente?  
Nicolas clarifie que cela signifie que le VP soutient la présidente dans son rôle tout en conservant sa liberté d'opinion et de vote.

De plus, Eve ajoute ces remarques concernant l'importance du respect de la Régie interne :

- Régie interne 1. Composition du CÉ ("Le CÉ est formé de : ", 2e *bullet point*, "5 membres de l'école, dont (au moins 2) 2 enseignants, élus par leurs pairs et ayant droit de vote"). Notre CÉ a un seul enseignant au lieu de deux ; est-ce problématique pour la validité de nos décisions?  
Michaël répond qu'un seul membre du corps enseignant a été élu et que les volontaires sont peu nombreux pour siéger au CÉ.
- Régie interne 4.1.a. ("Le directeur prépare le projet d'ordre du jour en collaboration avec le président.").  
Ce point n'a pas été respecté pour le CÉ prévu le mardi 15 avril 2025. Le directeur devrait envoyer un ODJ préliminaire à la présidente suffisamment à l'avance pour collaborer à son développement et à sa finalisation.  
Ce temps suffisamment à l'avance n'est pas précisé dans la régie interne. Il pourrait l'être, mais même sans l'être, en pratique, il pourrait (voire devrait) être entendu que ce temps de collaboration et préparation à l'ODJ soit de plus de 24 heures (avant les 48 heures minimum précédant l'envoi de l'ODJ aux membres), par exemple au minimum 48 heures. Cela pourrait être une proposition de modification de la régie interne.  
De plus, Eve suggère que le directeur utilise un document collaboratif en ligne pour coconstruire l'ODJ avec la présidente.

En faisant le lien avec la demande de Severine en début de réunion, Eve rappelle Régie interne 4.1.b. ("L'ordre du jour est transmis aux membres du CÉ, aux employés de l'école et aux parents d'élèves au moins 48 heures à l'avance.") et demande que l'ODJ soit envoyé à ces parties prenantes au moins 48 heures avant le CÉ.

- g) Rôles, contributions et attentes membres CÉ (notamment, membres parents) 20 h 04
- Eve souligne la responsabilité des membres du CÉ et les attentes que nous avons envers le CÉ, qui sont non seulement de discuter et d'approuver des éléments administratifs, mais aussi de chercher à améliorer le fonctionnement de l'école pour les enfants en maintenant les liens de confiance entre parents et enfants, et administration de l'école, ce qui requiert transparence, écoute et reddition de comptes.
  - Richard réaffirme sa volonté de contribuer à comment on résout des problèmes. Il remet en question l'approche selon laquelle ce qui compte est le résultat final. Il prend l'exemple des pistes d'actions sur les écrans que lui et un autre parent (Jenvière) avaient identifiées dans un rapport destiné à créer du changement. Il y a eu plus de temps et d'énergie mis sur le fait de mettre le problème derrière que de réellement apporter des solutions qui changent la situation. Aujourd'hui, les problèmes soulignés dans le rapport n'ont pas été adressés, et les solutions proposées n'ont pas été discutées ou implantées. Richard et Eve déplorent cette approche qui pousse les problèmes sous un tapis qui donne l'impression que les choses sont réglées (sans l'être).
  - Perrine ajoute que les parents sont normalement élus pour deux ans avec alternance pour maintenir une continuité avec un « chevauchement » d'une année et aussi pour planifier une implantation des solutions avec des suivis par les membres du CÉ.
  - Perrine suggère de faire un plan d'implantation pour le comité anglais et sur la thématique des écrans, et Richard accepte.

## VI. Points de décision

- a) Code de vie (approbation) 20 h 12
- Michael explique cette version révisée du code de vie. Le mot « autonomie » est resté tel quel, compris par l'ensemble de l'équipe pédagogique.
  - Severine questionne le choix du mot « confortable » et en a une interprétation différente de celle qui semble avoir été comprise par les enseignants qui ont développé le code de vie. Elle mentionne que le mot « confortable » aurait pu être remplacé par « confiance » considérant que le mot « confortable » était déjà utilisé dans le même paragraphe et que la « confiance » est un élément important. Magali indique que le mot « confort » a une acception légèrement différente en français québécois. Eve suggère que l'interprétation peut être large et inclure la notion de confiance en ses capacités.
  - Richard propose le code de vie. Nicolas seconde. Perrine demande si quelqu'un demande le vote. Personne ne demande le vote. Le code de vie est adopté sans les modifications proposées.
- b) Politique relative aux contributions financières pouvant être assumées par les parents (consultation) 20 h 19
- Michael résume que la politique a été changée. « C'étaient des listes qu'on peut avoir – c'est conforme pis c'est pas conforme. Ils se sont réunis pour changer le procédurier et la concevoir en politique plus officielle. » Points importants dans le changement de procédure :
  - Activités scolaires essentielles sont obligatoirement gratuites donc pas possible de facturer.

- Cahier d'exercice doit être utilisé à 80%. Eve précise que la question du pourcentage et la question complexe de la vérification ont été abordées au comité de parents.
- Délocalisation – frais de service de garde quand écoles délocalisées → limite de temps. Eve précise que la question de la couverture rétroactive des frais a été abordée au comité de parents, et que la réponse a été que non.
- Perrine pose une question sur les parents non-payeurs. Michael répond qu'il y a eu un recours collectif qui a mené l'école à recevoir un petit montant de 7 000\$ dans les comptes 4 et 9 du budget de l'école. Perrine dit que le montant n'existera plus les autres années. Les 7 000\$ ne sont pas à rendre et resteront dans le fonds de parents.
- Perrine demande si ce montant sera séparé des autres fonds dans ces comptes? Michaël dit que non, mais on saura que ce 7 000\$ est pour ça.
- Perrine demande si on utilisera toujours le fonds de parents en priorité une fois que le 7 000\$ sera épousé. Michaël répond que le CÉ devra décider de quel compte prendre des montants une fois que ce fonds « de prévoyance » sera épousé.
- Eve demande à Michaël qui confirme : Il n'y a pas de compte sélectionné par défaut duquel seront pris les montants pour couvrir les non-paiements ; le CÉ devra décider de quel compte les montants seront prélevés pour couvrir les non-paiements.
- Richard demande si le CÉ pourrait choisir de mettre ce fonds de 7 000\$ dans la cour d'école. Michaël dit que c'est une possibilité.

- c) Politique relative à l'initiation à la démocratie scolaire (consultation) 20 h 33
- Michaël liste les changements. Principe de subsidiarité, etc.
  - Pas de questions de la part des autres membres du CÉ.
- 
- d) Calendrier scolaire 2024-2025 et 2025-2026 (AG) (approbation) 20 h 36
- Michaël décrit brièvement les calendriers scolaires.
  - Nicolas propose. Severine seconde. Perrine demande si quelqu'un demande le vote. Personne ne demande le vote. Les calendriers scolaires sont adoptés.
- 
- e) Budget (adoption) 20 h 38
- Michaël distribue deux documents en format papier « Situation financière – Exercice 2024-2025... » et « Résumé – Budget printemps 2025 ». Ces documents n'ont pas été envoyés par courriel aux membres du CÉ avant l'assemblée, donc il n'a pas été possible pour les membres du CÉ qui n'ont pas participé à l'élaboration de ces documents de lire ou analyser l'information contenue dans ces documents ni de préparer de questions ou suggestions pour l'assemblée.
  - Michaël décrit les documents. La situation financière présentée inclut un budget au 30 juin 2025. Michaël explique que toute enveloppe non dépensée est perdue à la fin de l'année scolaire. Les dépenses sont reconnues à la date de livraison des biens, pas la date d'achat, donc prévoir en conséquence par rapport au 30 juin.
  - Compte 4 et 9 : Montant de dépenses d'environ \$10,000-\$11,000.
  - Comptes 6 - Budget du service de garde (SDG)<sup>2</sup> : \$165,846 mais montant de \$60,000 de salaires. Comptes de dettes de \$61,000 que le SDG veut régler cette année, mais le montant total est

<sup>2</sup> Les informations sur ce point manquent de détails car au moment de finaliser la rédaction de ce PV, le 21 mai 2025, la secrétaire de séance 1) n'a pas de support numérique des documents pour les consulter et fournir davantage de détails et 2) elle est encore confuse par rapport à l'information qui a été partagée à propos du budget du SDG.

supérieur. Décision prise par la direction et la direction du SDG à l'aide de l'analyste financière : rayer ces factures plutôt que processus de recouvrement. Severine demande si la CSSDM s'en est mêlée. Stéphanie dit que la CSSDM considère que le SDG doit s'autofinancer. [Cela n'est pas compris par les membres parents ou enseignants lors de l'assemblée, mais il semblerait que le montant de mauvaises créances (impayés irrécouvrables) constitue une dette que le service de garde doit rembourser à la CSSDM?] Stéphanie dit être au service de garde depuis 15 ans, et qu'elle a déposé plusieurs « dossiers » (recours?) à la CSSDM qui ont échoué. Stéphanie explique que le service des finances [de la CSSDM] « a mis un coup » et qu'il veut que les dettes [du service de garde lui] soient payées. Michaël explique que « le service de garde va utiliser le surplus » [généré par le fait que trois postes n'ont pas été comblés cette année] pour rembourser la dette, « en enrayer le plus possible ». Stéphanie explique qu'elle va « résorber un gros montant cette année », et qu'elle va « devoir budgéter environ \$25,000 de mauvaises créances à résorber par année ».

- Eve demande à Stéphanie quel est le montant total au compte de mauvaises créances. Stéphanie dit ne pas s'en souvenir, mais estime que le montant total se situe entre 80,000 \$ et 100,000 \$. Stéphanie ajoute que le service de garde fait appel à une compagnie de recouvrement pour recouvrer ces « fonds » [montants impayés], mais que le processus a été [globalement infructueux].
- Autres discussions au sujet des toiles d'ombrage et au Compte 6 des allocations supplémentaires.
- Nicolas propose le budget, secondé par Richard. Perrine demande si quelqu'un demande le vote. Personne ne demande le vote. Quelques voix marmonnent, des sourcils sont froncés, et des regards confus se croisent, mais aucun vote n'est demandé.
- À 21h07, Perrine revient sur ce sujet et demande que soit expliqué pourquoi un montant est négatif dans un des deux documents. Stéphanie explique que le SDG peut avoir des montants négatifs car des postes ne sont pas comblés et le SDG s'autofinance, mais le montant devrait être zéro.

f) Plan de l'effectif 2025-2026 (adoption)

20 h 55

- Michaël : *statu quo*, avec TES et orthophoniste. Grand chantier services CSSDM (orthophonistes et psychoéducateurs). SEJ pas touchée. Différence est sur soutien linguistique, avec une professionnelle qui accompagne les élèves pour qui le français est la langue seconde, sur 2 périodes sur 1 semaine (qui représente 10% de sa tâche). L'année prochaine, cela représentera 0% de sa tâche. La raison de ce changement est que la façon dont le nombre d'élèves en besoin est calculé a été changée : avant, le calcul incluait le nombre d'élèves sur 2 ans, mais maintenant il inclut le nombre pour la 1<sup>re</sup> année d'apprentissage seulement. Cela va donc impacter ces élèves dont le français n'est pas la 1<sup>re</sup> langue.
- Richard demande pourquoi le budget sur l'éducation à la sexualité passera à zéro. Michaël répond que les enseignants devront enseigner ça dans le cours de CCQ. Richard déplore que cela se fera probablement sans matériel d'édition scolaire, plutôt avec du matériel fait maison. Severine demande si les enseignants sont formés spécialement à CCQ ainsi qu'à l'éducation à la sexualité ou aux violences sexuelles, car ne pas l'être sur ces derniers points serait problématique. Eve mentionne que certains pourraient même avoir de la difficulté avec le sujet s'ils ont été eux-mêmes victimes. Michaël répond que si un enseignant n'est pas à l'aise, il pourra agir en équipe avec un autre enseignant.

- g) Photo scolaire (adoption) 21 h 08
- Pas de proposition apportée par Richard pour changer de compagnie de photographie.
  - Nicolas rappelle l'insatisfaction exprimée. Michaël rappelle que le problème principal était le problème de l'oubli de la photo de groupe, mais c'était une erreur de remplissage de formulaire donc la responsabilité de l'école.
  - Richard suggère d'établir seuil minimal de satisfaction qui aiderait à savoir quand basculer vers la recherche d'une autre compagnie.
  - Perrine propose de garder le même photographe. Nicolas seconde. Perrine demande si quelqu'un demande le vote. Personne ne demande le vote. La décision de garder le même photographe pour l'année prochaine est adoptée.
- h) Consultation des élèves (consultation) 21 h 11
- Les élèves ont été consultés sur trois questions :
    - ① Comment améliorer la cour de récréation (comment varier le matériel, les sports joués, la supervision des éducatrices, l'esthétisme de la cour comme arbres, module, murale)?
    - ② Comment mieux mélanger les petites classes avec les grandes classes (en classe, aux récrés, dans les sports d'équipe)?
    - ③ Quelles activités devraient être instaurées par l'école (cours de LEGO, cours de différents types de sport, course de danse)?
  - Le CÉ devrait décider maintenant le moyen, le sujet et le matériel. Perrine propose de choisir sujet 2.
  - Nicolas indique que, conformément à la régie interne point 5.1, il supporte la proposition de Perrine.
  - Les membres du CÉ votent à l'unanimité pour sujet 2. Perrine suggère de consulter les élèves en les invitant à faire une fresque/photovoix. Michaël dit que l'année passée, ils ont fait des focus group. Richard propose de constituer un comité pour répartir le travail. Comment répartir les enfants en groupes pour faire ce photovoix?
  - Perrine, Michaël et Nicolas se proposent de faire partie du comité qui s'occupe de ça. Maude propose d'envoyer des idées.
- i) Livre TD (adoption) 21 h 23
- Severine demande si la marque TD contrevient aux directives de la CSSDM. Michaël dit que non.
  - Nicolas propose. Richard seconde. Perrine demande si quelqu'un demande le vote. Personne ne demande le vote. Adopté.
- j) Subvention 32 000\$ (résolution) 21 h 26
- L'école a participé à une demande de bourse en lien avec d'autres écoles pour améliorer l'inclusion des enfants DAU. La budgétisation d'une salle d'intégration sensorielle a été faite dans ce projet, et accordé pour l'école SEJ.
  - Nicolas propose, Severine seconde. Perrine demande si quelqu'un demande le vote. Personne ne demande le vote.
- k) Soutien pour une famille 20 h 25
- Michaël : Une élève de SEJ en préscolaire, souffre du syndrome de Sanfilippo, une maladie avec dégénérescence, perte du langage, perte de la motricité, puis décès. Seule petite fille au Canada, 40 dans le monde. Maladie orpheline. Fait partie d'une recherche Michaël partagerait article de La Presse avec le lien vers page de don.

- Soutien à l'unanimité des membres du CÉ.

## VII. Parole...

21 h 30

- a) Aux enseignants (sortie scolaire) 21 h 30
- Magali : Jour de la Terre permet une conscientisation et des discussions sur les enjeux environnementaux. La sortie consistera en un ramassage des déchets dans le quartier, avec une main gantée ou une pince télescopique.
- b) Au service de garde (sondage) 21 h 33
- Stéphanie partage les résultats du sondage sur la satisfaction des usagers du service de garde (SDG). Elle a envoyé le résumé et des captures d'écran des résultats. Stéphanie précise avoir fait 3 relances pour obtenir un bon nombre de réponses, et qu'il y a eu une bonne participation (environ 100 réponses).
  - Stéphanie souligne être fière de l'équipe, une équipe qui est nouvelle et pas encore stable.
  - Elle se dit contente des résultats avec score global de 8 sur 10.
  - Stéphanie fait état des évaluations de cinq parents sont très mécontents qui ont donné des scores des scores en-dessous de 5. Mais elle indique que ces évaluations ne seraient « pas considérées en statistiques car on enlèverait les 5 meilleures et les 5 moins bonnes évaluations ».
  - Stéphanie souligne les belles suggestions d'activités et pour journées pédagogiques avec la demande des parents de plus d'activités culturelles. Son équipe travaille pour préparer les activités qui seront présentées lors du prochain CÉ.
  - Commentaires et problèmes soulevés : cour d'école (« les enfants ont vécu des choses inimaginables sur le terrain de soccer » d'après ce qui est remonté du comité du SDG).
  - Dans le cadre des discussions sur les difficultés de communication au sein de l'école, Perrine interroge sur les raisons pour lesquelles les parents ne transmettent pas directement leurs préoccupations aux directions concernées.

Stéphanie répond en mentionnant son rôle de communicatrice au sein du service de garde.

Perrine indique à Stéphanie qu'elle perçoit sa réponse comme abrupte. Stéphanie exprime son incompréhension face à cette remarque et, manifestant une certaine émotion, évoque la possibilité de quitter la rencontre.

Michaël, faisant référence aux tensions des dernières semaines, indique n'avoir jamais été confronté à une telle situation auparavant. Il rappelle les événements récents et exprime son soutien à Stéphanie.

Perrine précise son propos, soulignant l'existence d'un problème de communication entre les parents et le conseil d'établissement, ainsi qu'un manque de remontée d'informations de la part des parents.

Richard intervient afin d'apaiser les échanges et rappelle que certaines façons de communiquer ont pu être perçues comme inappropriées.

- Stéphanie poursuit sa description des améliorations apportées aux services du SDG en indiquant l'ajout de surveillants aux récréations et l'élaboration d'un plan stratégique pour la surveillance.
- Mise en place d'un coupon de communication (rose) cette année qui avise l'enseignant-e et l'intervenant-e, et/ou les parents, pour assurer la fluidité de la communication entre les différents services. L'enseignant agrafe le coupon rose dans l'agenda pour les parents.
- Severine demande par rapport aux repas traiteur, en répétant un point qu'elle avait partagé lors d'au moins un précédent CÉ à l'effet que des enfants ont exprimé leur insatisfaction par rapport à

la qualité de la nourriture servie. Elle ajoute que l'interprétation du résultat du sondage est erronée si l'on considère que la majorité des utilisateurs du service traiteur disent préférer celui de l'année passée ( «Le Lunch »).

Stéphanie mentionne que dans ce cas-là, il faudra en chercher un autre.

- Après quelques échanges, Nicolas propose de garder le traiteur. Stéphanie seconde. Perrine demande si quelqu'un demande le vote. Personne ne demande le vote. Adopté, mais il ne s'agissait pas d'un point d'adoption.
- Severine demande pourquoi les tarifs du SDG pour 2025-2026 n'étaient pas inclus dans les documents de réinscription au SDG pour 2025-2026. Stéphanie et Michaël dit que SEJ reçoit la réglementation en fin d'année scolaire, donc les réinscriptions pour l'année prochaine se font sur la base des tarifs de l'année en cours. Il n'est pas possible de faire des réinscriptions avec les tarifs de l'année prochaine.

c) À l'OPP

21 h 55

- Nicolas : soirée cinéma. Nicolas remercie les membres du CÉ pour leur approbation par courriel de la soirée cinéma. RAS.

d) À la Communauté

21 h 56

- Maude parle de persévérance scolaire. Un code QR sera mis dans l'agenda pour accéder à tous les organismes famille du quartier.
- Table autour des familles organise fête des familles ce vendredi, avec Réchaud-Bus et anciens chauffeurs qui donnent nourriture gratuitement. Info transmise aujourd'hui.
- Aurore en fleurs = distribution gratuite de végétaux dans le quartier (avec preuve d'adresse), dès 10h30 le 24 mai. A aussi été envoyé.
- Soirée cinéma.
- Atelier transition primaire → secondaire. Avec membre équipe Jeanne-Mance et élève.

e) Déléguée comité de parents

22 h 01

- Eve mentionne que les points discutés lors du comité de parents de mars 2025 ont été déjà été abordés par Michaël.
- Les intervenants de l'organisme Avec toute ma tête sont venus sensibiliser les élèves mardi dernier (29 avril). Malheureusement, toutes les classes n'ont pas pu y assister pour cause de sortie du Biodôme le même jour.
- Eve et Richard n'ont pas pu se rendre au comité de parents d'avril, mais Eve dit qu'elle communiquera les points clés de cette rencontre lors du prochain CÉ.

Prochaine rencontre et levée de la séance



Michaël Fortin, Directeur



Perrine Vermeulen-Malrat, Présidente du CÉ



École  
Saint-Enfant-Jésus

Date : Le jeudi 5 mai 2025  
Heure : 18 h 30  
Emplacement : Salon du personnel

Membres : Perrine Vermeulen-Malrat (p), Eve Lamargot (p), Richard Henri (p), Severine Paladini (p), Nicholas Boisvert (p), Stéphanie Peillon (sgd), Magali Carrière (prof), Maude C. G. (org.)  
Direction : Michaël Fortin

## Annexe 1

Panneau de signalisation qui sera installé au coin de Coloniale et Elmire



## Annexe 2

Problème technique ayant empêché le partage de la propriété du formulaire « Signalement d'incident de circulation - Déplacements entre maison et école SEJ » avec la boîte courriel du CÉ le 23 février 2025.

- Signalement d'incident -   
Déplacement entre  
maison et école SEJ

Détails Activité

### Cette année

Vous avez partagé un élément  
19:42 23 févr.  
 Signalement d'incid...

Inconnu  
Éditeur

Vous avez modifié un élément  
19:40 23 févr.  
 Signalement d'incid...